

Présents (12): Jean-luc Veillé, Brigitte Laurent, Bertrand Bréjuin, Christine Thiken, Pierrette Diné, Joseph Maréchal, Clément Méchard, Aurélien Thébert, Karine Faucheux, Dominique Ronceray, Éric Jallot, Patrice Accarie

Excusés (3) : Christophe Blin, Anne-Gaëlle Delrue, Marilyne Hacques

Secrétaire de séance : Clément Méchard

Pouvoirs (3) : Christophe Blin donne pouvoir à Christine Thiken, Anne-Gaëlle Delrue donne pouvoir à Christine Thiken, Maryline Hacques donne pouvoir à Aurélien Thébert

15 votants

Le maire informe de la présence du cabinet DIARD Construction représenté par Mme Blandeau. Il est fait proposition au conseil d'un projet de partenariat avec la commune sur le lotissement de la Touche Godet.

1) Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire (rapporteur : Jean-Luc V.)

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance à savoir :

- **Validation de différents devis**

Ets FTPB travaux pour réparation des avaloirs – devis validé le 5/05 pour un montant de 3 345.24 € HT
Ets FADIER Menuiserie travaux au sein des logements rue de la poste – devis validé le 02/06 pour un montant de 7 413 € HT.

- **Chantier Européen (du 08 juillet au 1^{er} août)**

Dans le cadre du chantier, Vitré Communauté a rédigé une convention de partenariat tripartite « équipe de volontaires européens » signée par le Maire.

2) Transfert du bar tabac presse Le SULKY (rapporteur : Jean-Luc V.)

Il est rappelé au conseil la procédure adaptée engagée pour la consultation des entreprises.

A. Présentation de l'analyse des offres

Le maire fait la présentation de l'analyse des offres des entreprises réalisée par le cabinet Segrétain. Le montant total des travaux HT s'élève à 202 316.76 €.

Il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Corps d'état	Attributaire	Montant HT
Lot n° 1	Démolition - Gros œuvre	SARL BASLÉ - Port Brillet	27 130.00 €
Lot n° 2	Menuiseries extérieures – intérieures – serrurerie	SARL FADIER – Argentré du Plessis	52 413.00 €
Lot n° 3	Terrasse bois	SARL FADIER – Argentré du Plessis	12 500.00 €
Lot n° 4	Cloisons sèches – faux plafonds – isolation	SARL DPI – Ernée	29 964.20 €
Lot n°5	Electricité CFO/CFA – Chauffage électrique – VMC/poêle	SARL PERRINEL – Argentré du Plessis	19 586.64 €
Lot n°6	Plomberie sanitaire ECS – Ventilation – Climatisation	SARL PERRINEL – Argentré du Plessis	26 909.07 €

Lot n°7	Carrelage faïences	SARL BARBOT – Vitré	15 756.21 €
Lot n°8	Peinture – Revêtements muraux – sols souples	SARL GERAULT – Laval	7 194.64 €
Lot n°9	Matériel cuisine + <i>option hotte version déportée en grenier</i>	SARL CUISEPRO – Vézin le coquet	10 859.00 €

B. Présentation du plan de financement prévisionnel

2022 - Plan financement prévisionnel - AMENAGEMENT D'UN LOCAL COMMERCIAL

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Financiers	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre (202 000X9%)	18 180,00 €	Département Dynamisation Centre bourg	80 000,00 €	36%
Etudes complémentaires (sps, technique...)	5 000,00 €	Fond de concours aide au dernier commerce	20 000,00 €	9%
Travaux	201 812,76 €	Fond de concours	78 500,00 €	35%
		Emprunt	46 492,76 €	21%
TOTAL HT	224 992,76 €	TOTAL HT	224 992,76 €	100%

C. Sollicitation des subventions

Il est proposé au conseil d'attribuer les lots aux entreprises, de valider le plan de financement prévisionnel, de solliciter les subventions pour ce projet.

Le conseil décide à 2 voix contre, 2 abstentions, 11 voix pour, d'attribuer les lots aux entreprises, de valider le plan de financement prévisionnel et mandater le maire pour solliciter les subventions pour ce projet.

3. Travaux divers - locaux communaux (rapporteur : Christine T. et Bertrand B.)

i. Baie de brassage (rapporteur Christine T.)

La commission bâtiment propose l'installation d'une baie de brassage en mairie. L'enveloppe a été prévue dans le budget.

2 devis ont été réalisés par le service informatique de Vitré Communauté :

- Atlas IP pour un montant de 8 771.89 € HT soit 10 526.27 € TTC
- Sylvestre Energies pour un montant de 8 900 € HT soit 10 680 € TTC

Le conseil décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise Atlas IP

ii. Réaménagement des allées (rapporteur Bertrand B.)

La commission voirie propose le réaménagement des allées du plan d'eau et de l'allée Saint-Joseph. L'enveloppe a été prévue dans le budget. L'Éts BARAIS Paysage a été consulté. Le devis pour la prestation s'élève à 9 840 € HT soit 11 808 € TTC.

Le conseil décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise Barais Paysage.

4. Habitat (rapporteur : Jean-Luc V.)

A. Lotissement de la Touche Godet (projection)

Madame Blandeau indique la volonté du cabinet de proposer un mandat de vente simple pour certains lots du lotissement de la Touche Godet. Madame Blandeau précise aux élus les moyens mis à disposition pour promouvoir les parcelles. Un forfait de 1500 € / lot sera à la charge de la commune à chaque vente réalisée par le cabinet Diard Construction.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le mandat de vente simple avec le cabinet DIARD construction pour la mise en vente de lot du lotissement de la Touche Godet dans les conditions financières exposées ci-dessus.

B. Lotissement de la Foucherie

Le maire informe que le cabinet LEGENDRE a transmis le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation des parcelles :

- Lot 1 Terrassements et Voirie
- Lot 2 Eaux pluviales, eaux usées, téléphone, NTIC

Il est proposé de lancer la consultation du marché à procédure adaptée, avec une date limite des offres au 06 juillet 2022.

Le conseil décide à l'unanimité de lancer la consultation pour les deux lots cités ci-dessus.

5. Urbanisme (rapporteur : Christine T.)

A. Étude d'aménagement global du centre bourg (projection)

Rappel de la délibération n° 072022 - lancement d'une consultation pour l'étude de programmation d'aménagement urbain.

La commission d'examen dite d'appel d'offre s'est réunie pour avoir le retour de l'analyse du Syndicat d'urbanisme, 4 cabinets ont répondu à l'appel de mise en concurrence : Agence Couasnon, Atelier du Marais, Garos Gilles, Thierre Laure.

Après retour de l'analyse, des auditions ont été organisées avec trois cabinets : Agence Couasnon, Atelier du marais et Garos Gilles.

Il est proposé au conseil de retenir le cabinet d'études COUASNON situé à RENNES pour un montant de 27 687.50 € HT soit 33 225.00 € TTC

La commune peut solliciter le FST (Fonds de Solidarité Territoriale) auprès du département à hauteur de 15 000 € sur le montant global de l'étude. Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à en faire la demande.

Le conseil décide à 14 voix pour et 1 abstention, de retenir le cabinet d'études COUASNON.
Le conseil décide à 15 voix pour de solliciter la subvention auprès du département.

B. Enquête publique de la révision du PLU

Madame Thiken rappelle la date de fin de l'enquête publique en cours.

6. Personnel bibliothèque municipale (rapporteur : Pierrette D.)

Création d'un poste pour la bibliothèque municipale

Madame Diné fait le retour d'une rencontre avec Mme BOUDRY – bibliothécaire responsable antenne de Vitré – référente de territoire. Le besoin de recruter au sein de la bibliothèque s'accroît depuis l'intégration du réseau Arléane. Il est proposé de valider la création d'un poste pour la bibliothèque municipale à hauteur de 17h /semaine.

Le conseil décide à l'unanimité de créer un poste à mi-temps pour un emploi de bibliothécaire.

7. Eclairage public (rapporteur : Jean-Luc V.)

Le maire rappelle l'existence de la délibération n° 36/2019 concernant l'éclairage public pendant l'été.

Monsieur le Maire expose :

A l'instar de nombreuses autres communes qui ont engagé une politique d'économie d'énergie, Monsieur le Maire propose que l'éclairage public soit supprimé de l'agglomération du 15 juin au 15 Août, période correspondante aux nuits les plus courtes de l'année. Cette mesure permettra d'effectuer des économies d'énergie notoires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- De supprimer l'éclairage public sur l'agglomération du 15 juin au 15 Août

Il est proposé au conseil de revoir la période toujours dans l'idée de réduire les dépenses énergétiques, sachant que le bourg reste allumé.

Il est proposé après échange de supprimer l'éclairage public pendant l'été du 15 mai au 31 août.

Le conseil décide à l'unanimité de valider la période du 15 mai au 31 août.

8. Transport scolaire (rapporteur : Christine T.)

Madame Thiken rappelle la délibération n° 372022 qui autorisait le maire à lancer une consultation auprès de trois entreprises : Taxi Poussin, Transport RGO mobilités, Transport Lesage

En effet, Vitré communauté ne va plus gérer le transport scolaire pour les écoles primaires à la rentrée de septembre 2022. Après consultation auprès des parents, il s'avère que huit enfants sont susceptibles d'utiliser le service à la rentrée prochaine.

Madame Thiken fait le retour des offres

Taxi poussin : pas de réponse à la consultation

Transport RGO mobilités : une offre à 26 578.14 € HT soit 29 126 € TTC

Transport Lesage : une offre à 3.20 € du kms (circuit et prise en charge aller/retour Argentré du Plessis Le Pertre) soit 34 048 € HT soit 37 453 € TTC.

Il est attendu une subvention de Vitré Communauté de 930 € / enfant situé à plus de 2kms. Par ailleurs, il est proposé une participation des familles à hauteur de 150 € / enfant, ce qui laisserait dans notre cas avec les 8 enfants, un reste à charge pour la commune de 20 486 € soit 2 561 €/ enfant.

Madame Laurent indique que malheureusement nous n'avons pas de certitude pour la rentrée, un engagement des familles serait appréciable. Madame Laurent consent à accompagner les familles mais sur une durée d'un an dans premier temps.

Les élus relèvent le coût élevé du service pour le peu d'enfants concernés.

Le maire propose après avoir entendu les différents échanges, de mettre en place le service du transport scolaire pour une année soit l'année scolaire 2022-2023, avec une demande de participation aux familles à hauteur de 150 € / enfant pour l'année.

Le conseil décide à 9 abstentions et 6 voix pour de valider la mise en place du transport scolaire pour les écoles primaires avec un forfait annuel de 150 € / enfant.

9. SIVOM (rapporteur : Brigitte L.)

A. Statuts

Le maire informe le conseil que le SIVOM a décidé le 21 mars 2022 la modification des statuts du SIVOM pour y intégrer la compétence JEUNESSE.

Extrait de la délibération du SIVOM 14/2022 :

Délibération n°14/2022 : MODIFICATION des STATUTS DU SIVOM

Le Président expose :

Le SIVOM souhaite développer l'animation auprès de la jeunesse du Pertre et de Saint-Cyr-Le-Gravelais. Dans la continuité de la compétence du centre de loisirs, le SIVOM souhaite rajouter la compétence « animation jeunesse 10-17 ans ».

Le Président propose ainsi au conseil de modifier les statuts du SIVOM en conséquence, et d'ajouter le service dans l'article 2 point n°6.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts en ajoutant le point n° 6 :

5. Animation jeunesse 10-17 ans

a) Mode de gestion

Le S.I.V.O.M. prend en charge la gestion du centre de loisirs (personnel, charges de gestion courante, recouvrement des recettes).

b) Locaux

Le S.I.V.O.M. met à disposition les locaux en adéquation avec les besoins de l'exploitation du service.

c) Financement

Pour la section de fonctionnement, les communes membres participent à hauteur de la provenance des jeunes. Pour la section d'investissement les communes membres participent au prorata de la population.

Le SIVOM regroupant les deux communes Le Pertre et Saint Cyr le Gravelais, chaque commune doit délibérer pour donner son accord à la modification réalisée.

Le conseil décide de valider à 13 voix pour, 2 abstentions, la modification des statuts du SIVOM.

B. Recrutement en cours prise de poste pour septembre

Madame Laurent informe que le SIVOM a procédé au recrutement de M. KRIMOU Abdelati. Il prendra son poste le 1^{er} septembre, pour assurer la direction du centre de loisirs et l'animation auprès des jeunes de 10 à 17 ans.

C. Centre de loisirs été 2022

Madame Laurent donne le programme d'animations du centre de loisirs pour cet été 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Eli du 25 au 29 juillet 2022
- Chantier Européen
- Retour commission animation culturelle

Madame Laurent informe que la commission propose deux évènements dans l'année. Pour l'évènement de la rentrée il est prévu une exposition nommée « passeurs de nuit ». Il est fait présentation du projet au conseil.

- Horaires de la mairie

Le maire souhaite évoquer les horaires de la mairie. Un relevé est réalisé depuis 1 mois lors des ouvertures au public, il est constaté que durant la tranche horaire 18h 18h30 il n'y a que rarement du public à venir. Il est rappelé que la mairie est aujourd'hui ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 16h30 à 18h30 soit 25 heures d'ouvertures au public sur la semaine. Le maire précise les amplitudes horaires des mairies aux alentours avec une strate d'habitants équivalente.

Une réflexion est à mener sur les ouvertures et horaires d'ouverture au public.

Tour de table

M. Thébert évoque la réfection du terrain de football. Il apparait qu'il est à son sens trop tard pour faire le carottage et son entretien habituel. Le temps ne l'a pas permis début juin. Il propose de continuer à le tondre et arroser cet été 1 à 2 fois par semaine selon la pousse et de réaliser le gros entretien l'an prochain. M. Thébert évoque la question de l'éclairage du terrain de foot – retrait du poteau du milieu – remise des lumières sur le terrain.

M. Bréjuin répond que l'entretien du terrain de foot sera réalisé selon ses conseils, pour l'éclairage il est prévu de faire travailler le SDE35.

M. Maréchal souhaite des informations concernant des dossiers évoqués, le maire apporte les réponses :
- CR du 20 janvier 2022 - point 4 cession de terrain : M. Le Pape ne souhaite pas donner suite, il va revoir le bornage
- CR du 25 novembre 2021 – point 5 cession de logements : Le compromis pour la vente du logement 2 rue de Saint poix a été signé, le dossier a été retardé du fait de la nécessité de refaire une division de parcelle – en effet la parcelle où se trouve le distributeur étant attachée au logement.

M. Maréchal évoque une rencontre avec le président du Comité des fêtes. M. Maréchal a été alerté de la problématique du projet de la commune avec le bailleur social Espacil Habitat et la tribune sur ce même terrain. Le maire informe avoir reçu le président et des membres du comité des fêtes pour échanger avec eux sur la problématique. L'idée étant de trouver une solution pour la tribune afin de permettre la continuité des courses cyclistes. M. Maréchal demande à ce que le projet de construction d'Espacil Habitat soit revu en prenant en compte la contrainte de la tribune du comité des fêtes pour les fêtes du mois d'août. Le maire demande à obtenir du comité des fêtes les réels besoins en termes de terrain (dimension de la tribune par exemple), la manifestation de cet été permettra de se rendre compte sur le terrain des besoins. Le maire tient à préciser que les travaux ne seront pas lancés avant 2023, ce qui laisse le temps à la réflexion et à la recherche de solution adaptée.

FIN de RÉUNION 23h38